

TRANSITIONS PRO FINANCE LA VAE



L'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a ouvert la possibilité aux Transitions Pro de financer la VAE.

La VAE se déroule en 3 étapes :

- la recevabilité
- l'accompagnement
- l'examen



Ces trois étapes sont prises en charge forfaitairement par Transitions Pro à hauteur de **2000 €**.



Vous trouverez un premier niveau d'information sur la VAE en Grand Est auprès des structures du service public régional de l'orientation (SPRO) :

Rendez-vous sur : <https://annuaire.lorfolio.fr/>

Cliquez sur : → « je voudrais évoluer »

puis : → « je voudrais faire reconnaître mon expérience »

QUI EST ÉLIGIBLE ? SOUS QUELLES CONDITIONS ?



Tous les salariés du secteur privé, quels que soient leurs contrats (y compris CDD, intermittents et intérimaires).

Toutefois, pour les CDD, intermittents et intérimaires, la demande de financement doit intervenir dans les **12 mois suivant le dernier contrat de travail**.



Pour être éligible à la VAE, une **expérience minimale de 12 mois** dans la certification visée est nécessaire. (12 mois **consécutifs ou non**)



La VAE se déroule uniquement **hors temps de travail**, sans prise en charge de salaire.

QUELLES DÉMARCHES POUR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE VAE ?

CHOISIR UN ORGANISME DE FORMATION



Deux solutions :

- l'organisme peut être le certificateur du diplôme visé (ex : université)
- ou l'organisme peut être spécialisé dans l'accompagnement VAE (ex : CIBC)

L'organisme de formation doit posséder les normes de qualités attendues : DataDock*, Qualiopi*.

 Vous ne pouvez valider que des certifications enregistrées au RNCP** ou des blocs de compétences de ces certifications.

DÉPOSER LA DEMANDE



Le délai de dépôt de votre demande est de **30 jours** avant le début de l'accompagnement.

Vous pouvez déposer une demande selon le lieu de votre résidence ou de votre lieu de travail. Vous ne pouvez déposer **qu'une seule demande**.

* Normes Qualité pour les Organismes de Formation

** : RNCP : Répertoire National des Certifications professionnelles

REEMPLIR UNE DEMANDE DE FINANCEMENT



→ En ligne depuis votre espace sur notre site : transitionspro.grandest.fr



Une partie de ce dossier est à remplir par l'**organisme de formation accompagnateur**.

C'est lui qui percevra le financement proposé et qui s'occupera de toutes les démarches (y compris financières) concernant la certification, **même s'il n'est pas le certificateur**.

TRANSITIONS PRO GRAND EST EXAMINE LA DEMANDE



La demande est étudiée par Transitions Pro. Si elle est refusée, le motif est précisé.

Vous avez une possibilité de recours dans les **2 mois suivant la notification de la décision** en apportant des éléments nouveaux en lien avec le motif de refus.

DÉROULEMENT DE LA VAE

RECEVABILITÉ DU DOSSIER



Vous recevez le résultat de l'examen du dossier par le certificateur.

La demande est acceptée :

→ Vous continuez l'accompagnement avec l'organisme de formation choisi. À la réception de la **fiche de recevabilité** et d'une facture, Transitions Pro réglera 10% du forfait prévu à votre organisme.

La demande est refusée :

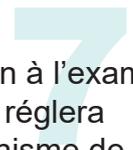
→ La démarche s'arrête
→ Transitions Pro réglera 10% du forfait prévu à votre organisme.

ACCOMPAGNEMENT



Il n'y a pas de durée minimale ou maximale pour cette partie. Les modalités d'accompagnement sont multiples. À la suite de votre accompagnement, vous êtes inscrit à l'examen final.

EXAMEN FINAL



À la réception de votre inscription à l'examen et d'une facture, Transitions Pro réglera les 90% du forfait prévu à l'organisme de formation qui vous a accompagné. Attention, les coûts éventuels concernant le jury sont à prévoir et à **gérer par l'organisme accompagnateur**.